



CCRF et
LABORATOIRES



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

ACTUALITES

2015 - n°23
26 juin 2015

CTS des DIRECCTE et DIECCTE 11 juin 2015

La CFDT était représentée par **Jean-Marc DIVAY** (DIRECCTE Ile-de-France), **Patrice RIO** (CFDT CCRF et Laboratoires) et **Albert AMBOISE** (DIRECCTE Bourgogne).

En introduction, le Délégué général au pilotage (DGP), M. Jean-Paul MIMÉUR, rappelle que le 2 juin, la réunion du CTS des DIRECCTE n'avait pu se tenir faute de quorum (présents CFDT, UNSA et FO). La nouvelle convocation n'est pas soumise à cette contrainte.

Sommaire

1. Installation du CTS
2. Information et concertation sur les démarches engagées pour la réforme territoriale
3. Projet de règlement intérieur (pour information)
4. Questions diverses

La CFDT prononce une déclaration liminaire :

« Au regard de l'ordre du jour et des documents préparatoires transmis (aucun), la CFDT considère que le présent CT se réunit, d'une

part, pour ouvrir le dialogue social institutionnel de la mandature issue du scrutin du 4 décembre dernier et, d'autre part, pour échanger sur l'actualité foisonnante qui concerne les Directions régionales de l'Etat et tout particulièrement les DIRECCTE.

Sur le premier point, la CFDT souhaite, a minima, obtenir les résultats officiels consolidés et détaillés des élections du 4 décembre et qui justifient la composition de notre instance. Bien entendu, la CFDT se félicite d'avoir conforté sa deuxième place.

Sur le second point, les informations que nous recueillons localement auprès des préfets préfigurateurs et nationalement auprès de la Fonction publique ou de nos ministres démontrent qu'un calendrier extrêmement serré est suivi.

Sur les chantiers en cours :

- **La revue des missions ;**
- **La fusion des Directions régionales dans les nouvelles régions ;**
- **Le rétablissement de la chaîne de commandement de la DGCCRF ;**
- **Les mesures de déconcentration du projet de loi NOTRe ;**

La CFDT souhaite obtenir des précisions sur les intentions de nos ministres et leurs conséquences sur les collègues des DIRECCTE. Nos interrogations seront donc nombreuses.



1 Revue des missions :

Un document de travail du secrétaire d'Etat chargé de la Réforme de l'Etat nous est parvenu en fin de semaine dernière. Il interroge sur le rôle et le dimensionnement des DIRECCTE et évoque le transfert de certaines missions aux collectivités régionales. Dans ce contexte, certaines missions des pôles 3^E seraient sur la sellette.

D'autre part, compte tenu des évolutions prévisibles des compétences des collectivités régionales sur le sujet « Emploi », quels sont les arbitrages et les conséquences prévisibles ?

Globalement, quelles sont les intentions de nos ministères à propos des missions et quelles conséquences sont anticipées pour les agents ?

2 Réforme territoriale des administrations de l'Etat :

Les travaux de concertation ont débuté dans les régions amenées à fusionner. Les modalités sont diverses et toutes les rencontres ne sont pas également fructueuses.

Les préfets préfigurateurs tiennent un discours relativement apaisant à propos des mobilités. De son côté, la Fonction publique œuvre sur un dispositif d'accompagnement inter-ministériel alors que M. Macron a garanti aux agents de Bercy une absence de mobilité géographique forcée.

Pour les DIRECCTE, la CFDT s'oppose aux vellétés de mobilités contraintes, quelles soient fonctionnelles ou géographiques. Dans le cadre des mobilités volontaires, la CFDT revendique la création de référents mobilité carrière par DIRECCTE.

3 Retour sur le CIMAP du 17 juillet 2013

Le 26 mai, en CT ministériel, M. Macron a exposé ses intentions pour les services déconcentrés de la DGCCRF. Au regard de la réalité des faits, Bercy souhaite dorénavant revenir sur les décisions du CIMAP de juillet 2013.

La décision 34 a permis de mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer le fonctionnement de la DGCCRF. Ses effets sont contrastés, en particulier l'activité de contrôle de cette administration chute tant en quantité qu'en qualité. La cause est connue et parfaitement identifiée : la dislocation d'une administration dont 2.300 agents de terrain sont éparpillés entre deux structures administratives distinctes et plus de 120 implantations.

Si le ministre prévoit de sortir les agents CCRF des DD(CS)PP pour les intégrer dans des UT des DIRECCTE, aujourd'hui, le sort de la DGCCRF est toujours suspendu à un arbitrage interministériel. Pour la CFDT, les annonces d'Emmanuel Macron sont de nature à restaurer la chaîne de commandement qui fait actuellement défaut dans les services déconcentrés. Cette revendication est portée depuis 2009 par notre organisation syndicale.

Ce renfort dans les DIRECCTE ne peut laisser indifférent le Délégué général au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE. En effet, le ministre de l'Economie veut ainsi conforter la structure interministérielle qu'est la DIRECCTE. N'est-ce pas également l'intérêt du ministre Rebsamen de peser politiquement pour le succès de ce projet ?

A l'autre extrémité de la chaîne de commandement, les DIRECCTE des régions fusionnées construiront et impulseront le projet ministériel pour la DGCCRF. Nous voulons en trouver la trace dans les schémas que les préfets préfigurateurs remettront bientôt.

La CFDT souhaite que ce CTS soit l'occasion pour l'administration de communiquer des informations sur l'avenir des DIRECCTE. Nos collègues sont dans l'attente de précisions et de visibilité sur leurs missions et leurs conditions de travail.

En l'absence de documents préparatoires, nous doutons cependant de la volonté de l'administration d'engager un dialogue constructif avec les organisations syndicales qui y sont attachées, la CFDT en fait partie. Nous attendons que vous nous démentiez par des engagements concrets.»

La CGT annonce qu'elle soumet une motion au vote du CTS des DIRECCTE et des DIECCTE. Elle demande au ministère du travail la condamnation des agissements de l'entreprise TEFAL contre une inspectrice du travail et exige la reconnaissance d'imputation au travail des arrêts de la collègue.

En réponse aux interventions liminaires, M. Mimeur précise que les compétences du CTS se limitent aux questions communes aux deux champs ministériels et passe la parole aux représentants des secrétariats généraux des ministères qui rappellent le contexte de la réforme territoriale des directions régionales.

Alors que Mme Laurent, représentante du SG Travail, refuse la motion proposée, la CFDT précise que les représentants des personnels sont libres de demander un vote et que le président ne peut s'y opposer. La CFDT demande donc une suspension de séance. Après débat entre toutes les organisations présentes, un compromis sur la rédaction est trouvé et le texte est voté à l'unanimité. Il sera transmis aux ministres par le DGP.

1 Réforme territoriale

Pour Mme Madelin, représentante du SG de Bercy, l'objectif est d'accroître la qualité et l'efficacité du service public rendu aux usagers. Les inquiétudes des agents seraient entendues par les deux ministères. Elle relaie les propos de M. Macron sur le rôle des DIRECCTE et la reconnaissance de leur utilité et leur efficacité dans leurs missions interministérielles telles que l'emploi et le développement économique. Sur le sujet de la DGCCRF, le cabinet du ministre a reçu les fédérations des finances, les arbitrages sont en cours et elle ne peut en dire plus

Mme Laurent (Travail) précise la commande faite aux préfets préfigurateurs d'un macro-organigramme général pour le 30 juin (organisation des DR, implantations et effectifs des sites avec plusieurs schémas).

Les deux cabinets ont donné des lignes directrices aux DIRECCTE :

- Ne pas casser la transversalité ;
- Positionnement de l'état-major des DIRECCTE auprès du préfet de région et du siège du conseil régional ;
- Conservation de sites pour les missions de proximité ;
- Pas de mobilité géographique imposée hors cadres dirigeants ;
- Inter-départementalisation des UT, si une taille critique était atteinte.

La CFDT fait part de la préfiguration en Bourgogne Franche-Comté avec le refus des deux DIRECCTE de communiquer des éléments (diagnostics, macro-organigramme...) en se retranchant derrière les préfets alors qu'en DREAL, le macro-organigramme est diffusé. La CFDT demande une instruction des SG aux DIRECCTE.

Mme Laurent répond que les interventions ministérielles auprès du préfet Névache ont été vaines et qu'un « arbitrage sur le fait qu'on ne fait pas partir de documents partout » avait été rendu. Le dialogue social n'est donc pas pour demain.

La CFDT précise que dans cette préfiguration les préfets avaient affiché des effectifs cible à horizon 2020 sans aucun remplacement de départ en retraite (alors que dans les DIRECCTE ces départs représentent 30% des agents). Quelle est la réaction des ministres à cette proposition ? Réponse : « La réforme territoriale n'est pas là pour faire des économies mais ça fait partie du contexte ».

La CFDT précise que certains préfets de région, non concernés par la réforme territoriale, ont produit des diagnostics qui vont largement au-delà de la commande et elle en demande la communication.

Selon Mme Laurent, ces documents sont communicables uniquement par les préfets. Elle confirme que dans les régions maintenues, des modifications sont possibles dans le même calendrier. Ces évolutions respecteront les modalités de la charte de déconcentration sur les expérimentations. Seules deux expérimentations seraient susceptibles d'être retenues par la MICORE. La CFDT demandant des précisions il est répondu que cela ne nous concerne pas (une en DRJSCS et une en DREAL). La CFDT observe que 2.000 agents DGE sont en DREAL.

La CFDT fait le constat de l'absence de concertation dans les régions non fusionnées.

Sur les autres sujets abordés dans la déclaration liminaire (Revue des missions et loi Notre), Mme Laurent répond que les missions des DIRECCTE ne sont pas fondamentalement remises en cause.

Lors de la prochaine réunion du CTS, nous devrions disposer d'éléments concrets (version consolidée de l'ensemble des propositions des préfets de région). Les OS demandent l'application du règlement intérieur sur la transmission des documents avant la réunion. L'administration enregistre la demande.

2 Règlement intérieur du CT

Le projet de texte a été diffusé sur table aux présents lors de la réunion du 2 juin. M. Mimeur demande aux élus de faire remonter par écrit leurs observations en vue de son adoption lors d'une prochaine réunion.

3 Questions diverses

RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Un chantier d'harmonisation a été engagé par les deux ministères sur le classement des postes entre les différents groupes pour les attachés, les secrétaires administratifs et les adjoints administratifs. Deux réunions de travail ont déjà été organisées.

Baromètre social des ministères sociaux

La DRH des ministères sociaux présente le dispositif : les réponses aux 75 questions sont à saisir en ligne par les volontaires. Le lien a été envoyé le 8 juin par courriel aux agents des DIRECCTE (réponse avant le 26 juin). L'opération sera renouvelée avec quarante-cinq questions constantes et trente sur différentes thématiques (2015 est consacrée à l'égalité professionnelle, 2016 aux conditions de travail et 2017 aux parcours professionnels).

Sont concernés les agents couverts par les comités techniques ministériels des ministères sociaux (travail, affaires sociales et jeunesse et sports), soient 27 000 agents (ARS et CREPS compris). La CFDT demande si les agents de Bercy en DIRECCTE, destinataires du courriel, et qui sont déjà dans le champ du baromètre social de Bercy, sont concernés. Mme Madelin confirme qu'ils le sont dans le sous-ensemble DIRECCTE. Selon l'administration, l'identification Travail / Finances est bien prévue pour les agents DIRECCTE.

Pour l'élaboration du questionnaire, l'administration a recherché l'association des syndicats des ministères sociaux (ceux qui n'ont pas boycotté). En conséquence, le questionnaire n'intègre pas les pratiques des ministères économiques et financiers (ex : non modulation des primes) et, en fin de questionnaire, les grades proposés ignorent Bercy.

La confidentialité serait assurée par interdiction au prestataire de communiquer les données individuelles et pas d'agrégation si moins de dix agents présents dans un panel spécifique. L'administration prévoit une restitution en septembre aux syndicats et aux directions avec l'objectif d'établir des plans d'action. A terme, un troisième niveau de restitution interviendra au niveau de chaque DIRECCTE.

Agenda : Prochain CTS (examen des macro-organigrammes pour les régions fusionnées) : 9 juillet 2015